

La TRIFOUILLETTE®Kids 2025

10^{ème} édition

Règlement

Article 1 : LA TRIFOUILLETTE® KIDS

L'association Comité d'Animation d'Igny, en coordination avec Cap Running Igny, organise des épreuves de course à pied nature pour enfants et jeunes dans le cadre des Festi'Vallée d'Igny®, appelée Trifouillette®Kids:

Le samedi 13 Septembre 2025, trois (3) épreuves de courses pour enfants :

- ✓ La Bambinade, course de 500 m,
- ✓ La M : course de 1500 m,
- ✓ L'Init Trail : course de 3200 m d'initiation au trail nature.

Article 2 : DEPARTS, PARCOURS et SIGNALÉTIQUE

Les départs et arrivées sont localisés au parc Saint Nicolas, avenue Jean Jaurès à Igny (91430).

Les horaires de départ sont :

- ✓ 11h00 pour l'Init Trail,
- ✓ 11h30 pour La M,
- ✓ 11h45 pour La Bambinade.

Des coureurs, ouvriers et serre-files, encadrent chaque course.

Les courses La M et La Bambinade se déroulent dans l'enceinte et aux abords du parc Saint Nicolas, et sont ralenties pendant quelques hectomètres par un ou deux coureurs adultes. L'Init Trail se déroule dans le Parc Saint Nicolas et le Bois de Verrières le Buisson. Cette course comporte quelques côtes en chemin en tant qu'initiation au trail.

Pour La Bambinade, chaque enfant doit obligatoirement être accompagné d'un parent ou adulte ayant-droit.

Il est fortement conseillé à ce parent ou à cet adulte ayant-droit de porter des chaussures adaptées, de type basket ou chaussures de running.

La sécurité sera assurée par les signaleurs disposés sur les parcours, ainsi que par les ouvriers. Ces présences permettent une orientation des coureurs sur les chemins empruntés. Au besoin, un fléchage pourra être ajouté à certains endroits.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les courses sont ouvertes aux enfants et jeunes selon leur date de naissance, tel que :

- ✓ La Bambinade pour les enfants nés entre le 1/9/2017 et le 31/8/2020
- ✓ La M pour les enfants nés entre le 1/9/2014 et le 31/8/2017
- ✓ L'Init Trail pour les jeunes nés entre le 1/9/2011 et le 31/8/2014

Les inscriptions se font :

- ✓ **Par internet**, sur le site : <https://www.billetweb.fr/trifouillette-2025-version-kids>, **jusqu'au jeudi 12 septembre à minuit**,
- ✓ Lors du **forum des associations le 6 Septembre 2025** au terrain d'évolution rue de Lovenich à Igny, 91430
- ✓ **Sur place le samedi 13 septembre à partir de 10h00** au parc Saint Nicolas.

Montant de l'inscription sur Billetweb: 8 €
Montant de l'inscription sur place : 10 €

Article 4 : LICENSES, CERTIFICATS MEDICAUX ET AUTORISATIONS

Participants licenciés :

Les courses sont ouvertes aux participants titulaires d'une licence FFA, d'un Pass Running ou d'un Pass J'aime Courir en cours de validité à la date de la compétition.

Les jeunes licenciés à la FFA devront fournir une photocopie de leur licence 2025-2026. Les athlètes en cours de mutation devront indiquer le club choisi et son n° d'affiliation pour la saison 2025-2026.

Participants non licenciés :

Tout participant non-licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie portant les mentions de non contre indication à « **la pratique de la course à pied en compétition** » ou de « **la pratique à l'athlétisme en compétition** » datant de **moins d'un an à la date de la course**.

Autorisation parentale :

Une autorisation parentale est obligatoire.

Elle sera signée par un parent ou tuteur légal à l'inscription ou au retrait du dossard.
(modèle disponible sur le site <https://www.caprunningigny.fr/trifouillette-kids>).

Article 5 : DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu au stand de la Trifouillette®Kids, situé au village Trifouillette®, au bas du parc Saint Nicolas le samedi 13 Septembre 2025 à partir de 10h00,

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Article 6 : CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

Il n'est pas fait de classement officiel pour ces courses.

Un souvenir est offert à chaque participant/te au retrait du dossard.

Une médaille souvenir est donnée à chaque arrivant.

Les récompenses des premiers et premières des courses La M et Init Trail sont organisées comme suit :

- La M : 3 premières et 3 premiers du scratch
- L'Init Trail :
 - Les 3 premières et 3 premiers « Moyens » du scratch (années FFA des Benjamins)
 - Les 3 premières et 3 premiers « Grands » du scratch (années FFA des Minimes)

Une médaille souvenir est donnée à chaque arrivant.

Seuls les présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Article 7 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera tenu sur la zone de départ/arrivée, au village La Trifouillette®, à l'arrivée des participants.

Article 8 : ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale est assurée par une antenne d'un organisme officiel de sécurité comme l'Unité Mobile Premiers Secours de l'Essonne (UMPS91), installée dans le parc St Nicolas, proche de la zone de départ/arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 9 : RESPONSABILITE / ASSURANCE

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents et/ou accompagnants avant et après la course.

Pendant la course, la responsabilité de l'organisation est assurée selon les termes du présent paragraphe.

Les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des courses hors stade. La protection sanitaire sera assurée par un organisme officiel (ref **Article 8 : ASSISTANCE MÉDICALE**).

Les coureurs licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Article 10 : ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance ou événement mettant en danger la sécurité des enfants, l'association Comité d'Animation d'Igny se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Aucun remboursement ne pourra être exigé des parents ou accompagnants.

Article 11 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les parents ou accompagnants / responsables légaux des enfants participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

Tout participant ou ayant-droit autorise expressément les organisateurs de la TRIFOUILLETTE® Kids à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, prises à l'occasion de la manifestation dénommée "La TRIFOUILLETTE® Kids", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12: LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant ou son ayant-droit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Sauf opposition expresse de sa part les coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.